Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260310-202603017-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
de
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le Mardi dix mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. LARMENIER Michel, 1er adjoint, en l'absence de M. le Maire empêché (article L.2122-17 du CGCT),

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 17
Etaient présents : M. Michel LARMENIER, Mme Roselyne ROUSSEAU, M. Christophe DUMILIEU, Valérie GASNIER.M Hervé GAUTIER, Mme Véronique SENTUC, Mme Anne-Laure DUAULT, M. Yannick LECONTE, M. Éric POUSSIN, M. Alain GUINNEBAULT, Mme Mélanie VOISIN, M. Erwan DANIEL, Mme Céline DAMOURETTE, Mme Michèle PLESSIS, M. Pierre PRIOUX, Mme Caroline LAMARRE.
Etaient absents excusés : M. Gérard MOREL, M. Philippe LEGRAND.
Etaient absents : Mme Marine GLEONEC
Pouvoirs (0) :
Secrétaire de séance : Mme. Roselyne ROUSSEAU

202603-017- BP2026- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
- le budget principal de la commune adopté par délibération en date du 10 mars 2026 ;
- Vu la commission finance du 9 février 2026,
- les demandes de subventions présentées par les associations ;

Considérant l'intérêt local que présentent les activités menées par les associations concernées
Considérant la volonté de la commune de soutenir le tissu associatif local,

Monsieur LARMENEIR présente les propositions d'attribution des subventions de la Commission Finances des associations.
Par,
1 ABSTENTION,
0 CONTRE,
16 POUR
Le Conseil Municipal décide :

- **ATTRIBUER** les subventions suivantes au titre de l'exercice 2026 :

Nom de l'association	Montant de la subvention	Articles
AMICALE LAIQUE	878.80 €	65748
APPEL	613.60€	65748
COMICE AGRICOLE	1245.03€	65748
ESSC	2304.40 €	65748
ESVVG	672,00€	65748
SENS CULTUREL	5000,00 €	65748
UCAS	900,00 €	65748
USS FOOT	857.55€	65748

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260310-202603017-DE

TOTAL	**14 971.3[illegible] €**	[illegible]

- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune- article 65758 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions susvisées.
- **PRECISE** que les associations bénéficiaires devront, le cas échéant, fournir les pièces justificatives prévues par la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mme Roselyne ROUSSEAU

M. Michel LARMENIER
Pour le maire empêché (article L.2122-17 du CGCT)

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)